

L'association La Maison passive propose aussi le label volontaire Passivhaus dans l'Est de la France.



la directive européenne 2010/31/UE relative à la performance énergétique des bâtiments, chaque État membre est contraint de fixer sa méthode de calcul de la performance énergétique des bâtiments, ses exigences minimales sur les bâtiments neufs et pour les bâtiments existants faisant l'objet d'une rénovation et sa méthode de certification de la performance énergétique des bâtiments. En France, la transposition de cette directive a abouti à la Réglementation thermique 2012. En Allemagne, un projet de loi relatif à l'énergie des bâtiments, abandonné au printemps 2017, prévoyait d'introduire un concept comparable. L'absence de cohésion au sein de la coalition gouvernementale sortante (CDU/CSU-SPD) a eu raison du projet. Les chrétiens-démocrates (CDU) auraient « rejeté le texte porté par la ministre socialiste de l'Environnement Barbara Hendricks, en raison du niveau trop exigeant et du coût trop élevé de ce standard », relève l'Ofate. La nouvelle coalition en discussion autour de la chancelière Angela Merkel aura à le relancer.

Les exigences de la directive européenne 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables se retrouvent, elle aussi, dans la RT 2012 applicable en France dans le secteur du bâtiment. En Allemagne, cette directive a été partiellement retranscrite dans la loi sur la chaleur renouvelable (2011), qui impose

des sources renouvelables dans les constructions neuves, mais cantonne aux bâtiments publics ses exigences pour la rénovation. La loi fédérale relative aux économies d'énergie des bâtiments (2013) et son décret d'application encadrent les exigences de performance énergétique (consommation annuelle primaire, perte de chaleur par transmission) et confèrent aux directives techniques du Din la précision de ces mesures.

ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES... TRANSFRONTALIERS

En zone frontalière, entre Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Grand-Est, l'on s'applique à tirer profit des bonnes pratiques des voisins. Le pôle de compétitivité Fibres-Énergivie, qui fédère les industriels des systèmes constructifs, les fournisseurs de matériaux de construction et les intégrateurs, anime ces passerelles transnationales. « Deux clusters allemands, à Mannheim et à Kaiserslautern, se préoccupent des mêmes sujets que nous », rappelle Jean-Luc Sadorge, directeur général de Fibres-Énergivie. « Depuis trois ans, la déprime du marché français du bâtiment n'a pas vraiment suscité l'envie des acteurs allemands de cette filière. Mais avec la reprise qui est en cours, nous sommes optimistes. En 2018, nous allons inviter pour la troisième fois les professionnels des deux pays à partager leurs visions, conformément aux objectifs communs de la Cop 21 », annonce Jean-Luc

Sadorge. Au cours de deux forums précédents (2014 et 2016), 500 professionnels ont déjà pu échanger leurs réflexions sur les modèles économiques de la rénovation, peu comparables en raison des tarifs différenciés de l'énergie. « La convergence est inévitable, en dépit des marchés et des réglementations différents, estime Jean-Luc Sadorge. « Les projets des uns se nourrissent de l'expérience des autres. La France trace la voie dans la maquette numérique, qui relève des politiques publiques du bâtiment. Dans la construction d'immeubles en bois de grande hauteur, c'est l'Allemagne qui est en avance. En France, c'est encore une spécialité en devenir. Dans la maison individuelle, le label Passivhaus, très ambitieux en termes d'enveloppe, n'est pas comparable avec notre réglementation obligatoire. Pourtant, la France s'en inspire, il y a même des maisons labellisées de notre côté de la frontière. »

Pour faciliter la comparaison entre les systèmes réglementaires des deux pays, l'association de droit allemand Trion, spécialisée dans les échanges transfrontaliers d'expériences et de savoirs sur l'énergie et le climat, organise des séminaires de formation continue. Au programme : la connaissance des labels, le profil des conseillers en énergie et des sessions spécialisées, par exemple, sur la construction bois. « Le photovoltaïque est assez bien accueilli en Allemagne, mais les Français sont plus réticents, de peur que cela ne défigure les façades », observe Vulla Parasote, directrice générale de Trion. La rénovation thermique des bâtiments représente un potentiel économique important. Dans la seule région du Rhin supérieur, l'association estime à 3,6 milliards d'euros les investissements potentiels pour la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes de chauffage. ●



Ralf Gosch - AdobeStock

Pour le marché de la rénovation, les comparaisons franco-allemandes sont parfois plus difficiles à établir.